Un jihad sexuel genré

Abdessamad Dialmy

Le jihad *a*ctuel (guerre sainte islamiste), vécu comme un devoir religieux par quelques Musulmans, a été principalement analysé comme une forme de violence terroriste due à des facteurs internes (absence de démocratie, exclusion sociale et économique…) et externes (, injustice internationale, humiliation des musulmans …). Cet article se propose de montrer que le jihad découle aussi de facteurs sexuels et revêt des formes sexuelles, et cela en montrant que la misère sexuelle est également un facteur qui joue un rôle dans l'émergence de la personnalité jihadiste. De même, le jihad est également sexuel dans la mesure où hommes et femmes livrent une guerre sainte sexuelle *stricto sensu*. Quelles sont donc les formes de ce jihad sexuel qui varie en fonction du genre ?

L'émigration verticale des hommes vers les nymphes du paradis

A titre d'illustration, le profil des terroristes suicidaires de Casablanca le 16 mai 2003, tous issus d'un bidonville en baraques, a montré que ces jeunes souffrent (aussi) de la misère sexuelle : soit par défaut de partenaire, soit par défaut d'un espace adéquat à une activité sexuelle gratifiante (Dialmy, 2005). Auparavant, la corrélation entre islamisme et insatisfaction sexuelle pour des raisons habitationnelles avait déjà été établie (Dialmy, 1995). Cette misère sexuelle conduit quelques jeunes Musulmans à douter de leur masculinité car être mâle ne suffit pas pour être homme. Du point de vue patriarcal qui est le leur, être homme, c'est conquérir les femmes, c'est se marier, c'est entretenir épouse (s) et enfants, c'est les dominer. Ils en sont incapables pour des raisons socioéconomiques. Cette frustration sexuelle les prédispose à renoncer à la vie, à émigrer vers Dieu, à émigrer vers un paradis très séduisant, rempli de houris (nymphes) vierges, à leur service, à volonté. Avant de se séparer pour exécuter les autres en s'auto-s'exécutant, ces bombes humaines se données rendez-vous au paradis, sûres d'être des martyrs à récompenser par Allah.

L'émigration horizontale des hommes vers les femmes de l'Etat islamique

Depuis 2014, les jeunes Musulmans radicalisés ont une autre possibilité de satisfaction sexuelle, ici-bas cette fois-ci, en émigrant vers les territoires de l'Etat Islamique où une offre sexuelle « généreuse » leur est proposée. Au départ, de nombreuses femmes Yézidies ont été réduites en esclavage et données aux combattants irakiens en compensation à leur participation à la guerre sainte contre les infidèles (Otten, 2017). Puis ces femmes furent transportées dans des prisons et camps militaires où elles ont été enfermées, battues, vendues ou offertes aux soldats de Dieu qui viennent des autres pays pour défendre et étendre l'Etat Islamique. Pour les combattants, prendre sexuellement ces femmes de force n'est pas un viol. Au contraire, c'est un droit, c'est à dire un acte légal puisque ces femmes sont un butin de

guerre sainte. Un dire (hadith) du Prophète Mohammed précise le moment où ces femmes peuvent être coïtées : si la prisonnière/esclave est enceinte, attendre qu'elle accouche, si elle ne l'est pas, attendre qu'elle ait ses premières menstrues après sa mise en esclavage afin de vérifier qu'elle n'est pas déjà enceinte. Ce hadith ne fait que confirmer la légalité coranique du rapport sexuel avec les esclaves : « … ceux qui réservent leur sexe à leurs épouses et à celles que leur main droite possède (esclaves) ne sont pas à blâmer. Et ceux qui recherchent autre chose à part cela, ce sont les transgresseurs (Coran, 23 : 5–7).

Repris par la propagande de l'Etat Islamique dans sa revue Dabiq (Dabiq, 2014/2015), ces deux textes sacrés affirment que le coït des prisonnières mises en esclavage est légal sans leur consentement. Plus loin encore, ce coït fait partie du jihad et constitue un devoir religieux à remplir par le moujahid. Ce viol légal est un signe de réalisation de l'Etat islamique par le pénis musulman, cette autre épée islamisante. Au-delà du plaisir du soldat d'Allah, coïter les esclaves est un moyen de les féconder afin qu'elles donnent naissance à des enfants musulmans qui grossiront les rangs de l'Etat islamique et qui deviendront à leur tour des moujahidine, des soldats d'Allah (Dabiq). C'est aussi un moyen de convertir les femmes yézidies à l'islam et de les éliminer comme « païennes ». De plus, pour l'Etat Islamique naissant en expansion, les femmes sont un objet sexuel de valeur qui sert à recruter, à retenir, à mobiliser les soldats de Dieu. En effet, cette légalisation du viol par la théologie islamique des genres, reprise et radicalisée par Daesh, a été un moyen d'attirer les jeunes musulmans qui vivent dans des pays musulmans où la sexualité préconjugale est *haram*, considérée comme fornication (*zina*).

En plus des femmes Yézidies mises en esclavage, l'Etat islamique a distribué des tracts demandant aux femmes musulmanes non mariées de rejoindre le *jihad* afin de laver leurs péchés en ayant des rapports sexuels avec les moujahidine. Celles qui refusent violeraient la volonté divine, et seront, toujours selon le tract, battues ou tuées. Sans être de l'esclavage au sens strict du terme, cette participation féminine est forcée, imposée par la menace et relève de la « théologie du viol ».

L'émigration horizontale des femmes vers les hommes de l'Etat islamique

Les autres femmes présentes dans l'Etat islamique le sont de manière choisie, libre. En effet, de nombreuses jeunes femmes ont décidé d'effectuer un « service sexuel » volontaire auprès des soldats d'Allah.

A l'origine de cette présence féminine jihadiste volontaire, une *fatwa* titrée *Jihad al-Nikah* qu'on peut traduire ainsi : la guerre sainte par le coït et/ou par le mariage. Le sens étymologique du terme *nikah* renvoie au coït tandis que son sens terminologique renvoie au mariage. Cette *fatwa* apparue en 2013 est attribuée à Mohammed El Arif, un théologien Wahhabi saoudien (qu'il a reniée) : elle appelle les femmes sunnites à aller en Syrie pour booster le moral des moujahidine qui luttent contre le régime de Bashar al Assad. Elle se base sur le principe juridique (du droit musulman) selon lequel « la nécessité autorise la transgression des interdits » (dans certaines circonstances exceptionnelles), la transgression de la fornication dans le cas présent.

Cette fatwa a été exploitée par l'Etat islamique afin de pousser des jeunes femmes musulmanes à avoir des rapports sexuels avec les combattants, de manière répétée avec différents guerriers. C'est là une des définitions du jihad féminin : le jihad féminin est sexuel. Dans ce cadre, des jeunes femmes ont rejoint l'Etat islamique soit en provenance de pays non islamiques (comme la Grande Bretagne, la France, l'Australie…) soit en provenance de pays islamiques comme la Malaisie et la Tunisie (Shi-Ian, 2014).

Pour la fille jihadiste, convertie à l'islam ou provenant d'une famille agnostique ou athée, le jihadiste de l'Etat islamique (en Syrie et en Irak) représente le mari idéal. Selon la rhétorique de l'ISIS c'est l'homme véritable par excellence, bravant la mort, courageux et viril, sérieux, sincère, inspirant la confiance et répondant au besoin d'autorité dont elles souffrent. Dans cette perspective l'égalitarisme féministe et la suppression de la domination masculine sont rejetés. En acceptant le jihad sexuel, la femme jihadiste réalise une servitude (sexuelle) volontaire qui donne un sens à la vie, un sens sacré, divin, un sens qui fait accepter la « bonne inégalité » entre les sexes selon l'expression de Farhad Khosrokhavar (2016). Une inégalité de droit basée sur la différence de sexe et de genre : « les hommes sont supérieurs aux femmes » (Coran, II, 228). Une différence qui permet à la femme de rester au foyer, « tranquille », s'occupant exclusivement de son mari et de ses enfants, n'étant nullement obligée de gagner sa vie. Selon le droit musulman, c'est en effet à l'époux de prendre en charge financièrement son épouse. En contrepartie, celle-ci lui doit obéissance (Coran, 4 : 34) et doit être pudique en ne montrant sa beauté qu'à son mari (Coran, 24 : 31).

Les femmes jihadistes sont également attirées par la violence (guerrière) de l'Etat islamique et par celle de ses hommes. Une violence qui n'est pas seulement virile, mais qui est noble aussi, mise au service d'une guerre juste, anti-impérialiste contre les injustices perpétrées contre les pays musulmans et contre les Musulmans.

De leur côté, les jihadistes sexuelles musulmanes de souche répondent certes à leur conviction idéologique (défense de l'islam eu égard à son oppression) pour rejoindre le jihad et se mettre au service sexuel des jihadistes hommes. Mais on peut aussi avancer l'hypothèse, étayée par de nombreux profils de jihadistes, que, à l'image des hommes, les femmes aussi fuient et trouvent une « solution » à la misère sexuelle qu'elles vivent dans leurs propres pays d'origine. Ne pouvant se marier pour des raisons socioéconomiques, ne pouvant avoir une vie sexuelle préconjugale épanouie, elles émigrent vers l'Etat islamique pour étancher, entre autres, leur soif sexuelle. "Ces filles viennent pour la plupart des quartiers populaires de la périphérie des grandes villes où elles ont été recrutées par des associations pseudo-caritatives ou prétendument religieuses de la mouvance islamiste pour aller satisfaire les pulsions sexuelles des jihadistes en Syrie", a déclaré, au site Assabahnews, l'avocat Badis Koubakji, président de l'Association de Secours aux Tunisiens à l'Etranger (Olivier, 2013).

Analyse

Bien entendu, le facteur sexuel dans l'émigration (*hijrah*) vers l'Etat islamique n'est pas le seul à être mis en avant ni par les émigrantes ni par l'Etat islamique lui-même. L'émigration vers l'Etat islamique est présentée aux jeunes filles (par l'Etat islamique à travers sa propagande et ses recruteuses) comme un devoir religieux dans la mesure où il s'agit d'ex-communiquer le pays d'origine en le déclarant pays d'impiété (*Kufr*) et d'aller

ensuite vivre dans l'Etat Islamique, le seul qui applique la *Shari'a* à la lettre, le seul Etat à être légal car obéissant au système politique islamique du Califat. Dans ce cadre, les jihadistes sexuelles sont principalement sollicitées comme des « contributrices » à la fortification de l'Etat Islamique à partir de leur identité féminine musulmane. En accomplissant leur devoir d'émigration sacrée vers l'Etat Islamique, ces contributrices résolvent leurs crises personnelles (sexuelles entre autres), crises causées par leur appartenance à l'Occident ou aux pays pseudo-islamiques occidentalisés (Dabiq, 15). Elles contribuent ainsi à l'utopie islamiste en tant qu'épouses et mères, et en tant que sœurs au cœur d'une sororité islamique méta-familiale, méta-tribale et méta-nationale. A travers ces archétypes féminins positifs, l'Etat islamique prétend sauver les femmes en tant que victimes de l'Occident, et parce que corrompues par lui (Kiriloi M. Ingram, 2016). Enjolivant leur rôle à l'extrême, il décrit les émigrantes comme sa dernière ligne de défense. En répondant à l'appel daechien, ces jeunes femmes assurent leur place au paradis soit en tant que jihadistes sexuelles soit en tant que veuves des martyrs de la foi. Emigrer vers l'Etat islamique constitue également pour ces femmes un nouveau départ dans la vie (Bakker et Leede, 2015), une naissance à une nouvelle vie, une entrée dans le sacré, dans le bon sens, dans le sens, celui d'une révolution qui va changer l'ordre mondial. Plus prosaïquement, se convertir à l'islam et basculer dans l'islam radical, faire le jihad sexuel islamiste, c'est partir vers un monde nouveau, c'est vivre une aventure qui sauve de la routine, du non-sens, de l'ennui et de l'absurde.

C'est à travers ces différents rôles que l'Etat Islamique propose aux jeunes femmes qu'il les persuade et convainque d'émigrer vers lui, et qu'il les séduit pour qu'elles abandonnent tout derrière elles. Un Etat islamique sans femmes est inconcevable !

Conclusion

L'implication de la dimension sexuelle dans le jihad islamiste radical ne signifie nullement la réduction du jihad féminin à un facteur sexuel (frustration) et/ou à une fonction sexuelle (exutoire). La conviction idéologique est là, très présente, très pesante. Cette conviction présente le jihad comme une expérience extraordinaire qui transforme la jihadiste sexuelle en femme exemplaire, en héroïne dont la vie devient digne d'être vécue. Cependant, on peut supposer que la conviction religieuse n'est qu'un voile sacré qui permet d'occulter le poids du facteur et de la fonction sexuels comme moteurs premiers de la *hijra* vers l'Etat Islamique. On peut supposer aussi que le service sexuel féminin jihadiste n'est qu'une conséquence collatérale de la conviction jihadiste fondamentale. Aucune des deux hypothèses n'est à exclure. Le plus simple est d'affirmer l'existence d'une corrélation entre la conviction islamiste jihadiste et l'engagement sexuel féminin jihadiste.

L'avantage heuristique de l'hypothèse sexuelle dans la compréhension du jihadisme, c'est que cette hypothèse permet de retrouver sous une forme plus crue et plus cruelle la construction islamique des rapports de genre. En effet, l'émigration verticale vers le paradis (dans l'acte jihado-terroriste) n'est recherchée que par les hommes en raison des nymphes qui les attendent au paradis. Ce n'est pas le cas des femmes musulmanes. Parmi celles-ci, la minorité qui ira au paradis fera partie du « harem » paradisiaque du dernier mari. Pour les femmes musulmanes, le paradis musulman n'est pas un paradis sexuel. Point de nymphes au

masculin. Les garçons éphèbes du paradis seront eux aussi au service des hommes. Le paradis n'est donc un paradis sexuel que pour les hommes. Pour les jihadistes sexuelles donc, le paradis sexuel est à vivre ici-bas, au sein de l'Etat islamique qui seul leur permet un exutoire sexuel gratifiant. Mais cet exutoire est loin d'être libérateur de la femme dans la mesure où son jihad sexuel maintient, consolide et radicalise les privilèges sexuels masculins : droits exclusifs des hommes à « esclavagiser » et à coïter des femmes païennes, au mariage avec les femmes chrétiennes et juives et à la polygamie. Tout cela en plus des autres privilèges non sexuels, autres signes de leur domination sacrée. Par conséquent, le jihadisme est actuellement l'expression suprême de la sacralisation islamique du patriarcat.

Bibliographie

- Edwin Bakker and Seran de Leede : « European Female Jihadists in Syria: Exploring and Under-Researched Topic, ICCT Background Note April 2015, https://icct.nl/wp-content/uploads/2015/05/ICCT-Bakker-de-Leede-European-Female-Jihadists-In-Syria-Exploring-An-Under-Researched-Topic-April2015.pdf

-Dabiq : « The fitrah of Mankind and the near extinction of the western women », 15, 31 july 2016 pp. 20, https://azelin.files.wordpress.com/2016/07/the-islamic-state-e2809cdacc84biq-magazine-1522.pdf

- Abdessamad Dialmy : « Logement, sexualité et islamisme », Casablanca, EDDIF, 1995 (en cours de réédition, novembre 2018).

- Abdessamad Dialmy : « Le terrorisme islamiste au Maroc », Social Compass, Volume 52, N° 1, mars 2005. pp. 67-82.

- Kiriloi M. Ingram : « More Than "Jihadi Brides" and "Eye Candy": How Dabiq Appeals to Western Women », https://icct.nl/publication/more-than-jihadi-brides-and-eye-candy-how-dabiq-appeals-to-western-women/, 12 août 2016

- Farhad Khosrokhavar : « Le martyre djihadiste féminin, un post-féminisme régressif », 2016 https://theconversation.com/le-martyre-djihadiste-feminin-un-post-feminisme-regressif-67279

- Mathieu Olivier : Le « jihad du sexe », calvaire « halal » pour Tunisiennes consentantes? », 20 septembre 2013, https://www.jeuneafrique.com/168354/politique/le-jihad-du-sexe-calvaire-halal-pour-tunisiennes-consentantes/

Cathy Otten: With Ash On Their Faces : Yazidi Women and the Islamic State, https://www.theguardian.com/world/2017/jul/25/slaves-of-isis-the-long-walk-of-the-yazidi-women

- Lee Shi-Ian (2014-08-27). "Malaysian women join Middle East jihadists as 'comfort women', reveals intelligence report - The Malaysian Insider". The Malaysian Insider.